



PROGRAMME ELECTORAL MUNICIPALES 2020 EUROPE ECOLOGIE LES VERTS D'ALFORTVILLE :

- I - Pour une Démocratie & une solidarité participative réelle et opposable
- II - Pour un environnement sain, un cadre de vie agréable et un développement durable
- III - Une ville pour tous : enfants, jeunes, actifs et seniors
- IV - Pour mieux travailler, se loger, se déplacer et vivre en bonne santé

I - POUR UNE DÉMOCRATIE & UNE SOLIDARITÉ PARTICIPATIVE RÉELLE ET OPPOSABLE

Nous voulons mettre l'action publique au centre de notre projet politique en construisant une démocratie locale réellement transparente, participative et collaborative, en s'assurant que l'action municipale soit la plus efficace possible pour favoriser l'égalité et l'accessibilité de tous, et en faisant en sorte que notre commune soit la plus inclusive possible en agissant pour une solidarité toujours plus forte et partagée.

I-A) DÉMOCRATIE LOCALE / POUR que les élus rendent compte de leur mandat tout au long des 6 ans et que la Démocratie participative soit une réalité

Les nouveaux espaces de démocratie participative comme le Conseil Citoyen, le Conseil des jeunes et les Comités de quartier sont indispensables à une information, une implication et à la prise de décision au plus proche des citoyens et de leurs difficultés, dans leurs quartiers. Les concertations préalables doivent devenir la norme et être garanties par nos institutions.

Nous voulons le renforcement et la création de nouvelles instances et mécanismes pour faire vivre une démocratie locale qui soit réellement transparente, participative et collaborative en mettant les Alfortvillais au centre du processus de réflexion et de décision des politiques publiques.

I-1) Le **budget participatif par quartier doit être fortement revalorisé** (aux alentours de 25 000 euros).

I-2) Les **“décrocheurs” scolaires** doivent pouvoir intégrer le CDJ et un lien plus important être créé avec les Conseils d'écoles, le Service jeunesse et la Mission Locale.

I-3) La création d'un **Conseil des Jeunes Adultes** et un **Conseil des Sages** permettraient de finaliser ce mouvement participatif.

I-4) Nous proposons en outre l'ouverture de l'ensemble des zones de décisions à des **scrutateurs citoyens tirés au sort** et sur la base du volontariat. Chaque élu délégataire et chaque haut-fonctionnaire devra ainsi présenter son action en direct au scrutateur citoyen. Un compte rendu de cette mission sera, à chaque fois, présenté dans un support médiatique municipal.

I-5) Nous demandons toujours la création d'un **droit d'initiative populaire** permettant d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal les sujets soutenus par plus de 1000 habitants d'Alfortville, inscrits ou non sur les listes électorales.

I-6) Les outils de communication modernes comme la web radio et la web TV alfortvillaise doivent **promouvoir bien plus largement les talents, artistes, écrivains, créateurs et personnalités locales**. Ils doivent être une source d'information pour la population locale et être diffusés dans des lieux stratégiques (kiosque municipal, mairie annexe...). La **diffusion du Conseil Municipal en direct** ou léger différé est nécessaire.

I-7) Présentés en amont, **les points politiques à l'ordre du jour des Conseils Municipaux doivent pouvoir être discutés en Conseils de quartier (éléments non administratifs)**.

I-8) **Les établissements communaux comme les écoles élémentaires et maternelles devront davantage ouvrir leurs portes** les soirs et week-end pour accueillir les associations alfortvillaises.

I-9) Nous exigeons de **siéger tout au long du mandat à la commission d'appels d'offres, en compagnie d'un scrutateur citoyen**.

I-10) L'application "**Mon Alfortville**" doit permettre aux citoyens d'être mis en relation directement avec la ville, GPSEA, le Département, la Région et le Grand Paris.

I-B) SOLIDARITÉ INCLUSIVE / POUR un engagement envers les plus défavorisés, une vie simplifiée pour tous et une lutte effective contre les inégalités

Nous souhaitons faire d'Alfortville une ville plus inclusive en permettant au plus défavorisés d'accéder aux aides existantes le plus rapidement et simplement possible, de favoriser l'échange entre les acteurs publics et les citoyens et soutenir sans discrimination et favoritisme les initiatives portées par les Alfortvillais.

I-11) **Création d'un poste de Médiateur Municipal** qui fera le lien avec les services municipaux, les élus et les citoyens.

I-12) Nous demandons toujours l'équité et la transparence au sein de la **commission d'attribution des subventions associatives en y incluant une obligation de bilan de la part des bénéficiaires**. Les élus devront participer dès le départ à l'étude des dossiers de l'ensemble des demandes formulées et à la définition du mode d'attribution. La présence d'un scrutateur citoyen en sera la garantie.

I-13) Nous souhaitons que des subventions soient accordées à des **associations de solidarité internationale** et de coopération décentralisée.

I-14) Nous souhaitons que la municipalité continue de **geler les augmentations d'impôts** pour préserver une hétérogénéité sociale sur le territoire. **Les loyers et les charges des habitats sociaux devront aussi être rigoureusement contrôlés.**

I-15) Nous proposons la création d'une **Caisse de la Solidarité** (exemple de la Caisse des Écoles), sur la base du volontariat, permettant au Conseil Citoyen le versement de micro-aides ponctuelles.

I-16) Un **Revenu Minimum Social Communal** devrait être à l'étude puis mis en place (comme à Grande Synthe), en lieu et place des aides permanentes du CCAS. Le CCAS présentera les dossiers et un accompagnement obligatoire des bénéficiaires sera mis en place avec l'ensemble des structures municipales, départementales et territoriales nécessaires.

I-17) Nous voulons qu'un travail de terrain tende au "**Zéro sans-abris**" dans notre commune et au "**Zéro habitat indigne**".

I-18) Lutter contre l'illettrisme numérique pour l'ensemble des Alfortvillais (en lien avec Pôle Emploi) en proposant plus régulièrement des **séances de formation au numérique accessibles à tous** (comme proposé actuellement à la médiathèque).

I-C) UNE INSTITUTION MUNICIPALE EFFICACE ET AU SERVICE DE TOUS / POUR une modernisation des services publics

Nous mettrons en place une politique de modernisation de l'action municipale et de gestion raisonnée des budgets pour toujours mieux servir l'intérêt général tout en s'assurant que l'action municipale renforce l'égalité et l'accessibilité de tous.

I-19) L'effort de **stabilisation du nombre de fonctionnaires** et une politique de recrutement davantage transparente devraient permettre d'accompagner d'une meilleure manière les fonctionnaires qui se retrouvent dans des situations particulières difficiles. La mutualisation des services avec GPSEA et un **rééquilibrage des catégories A/B/C** de la FPT sur la commune sont à mettre en oeuvre (titularisation des B/C et recours aux contractuels pour catégories A).

I-20) Un **parrainage des nouveaux arrivants** doit être proposé en lien avec les RPA et autres associations pour parfaire la prise en charge déjà réalisée.

I-21) Des **réunions de secteur des compétences GPSEA** devront avoir lieu sur la ville pour informer et travailler en transversalité avec les élus locaux et les citoyens (devant le Conseil Citoyen).

I-22) **Aménagement des partenariats public-privé** pour les ancrer plus durablement dans leurs missions de délégations de service public (ex : piscine, péniche...).

I-23) **Utilisation de logiciels libres dans l'administration** (administration municipale, écoles, bibliothèque). cf. Pacte Transition.

I-24) Pour une **féminisation** des postes à responsabilité (administration, institutions culturelles...)

I-25) Inscription au **réseau international des communes citoyennes du monde**.

I-26) **Réduire les inégalités d'accès aux services publics**, notamment en mettant en place un ascenseur à la mairie.

I-27) Nous souhaitons que **la Médiation sociale** devienne une solution prioritaire à la résolution des conflits en lui octroyant davantage de moyens. Des représentants de l'ensemble des structures institutionnelles de la ville devront y siéger.

I-28) Continuer la **dématérialisation sur demande des procédures administratives** et des courriers adressés aux administrés.

II- POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN, UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'amorce de conversion de notre ville au développement durable doit être approfondie dans une démarche structurant l'ensemble des domaines de compétence de notre commune, afin de préserver notre avenir commun. L'amélioration de la qualité de vie des alfortvillais-e-s passe en outre par un embellissement de nos quartiers via la ré-introduction d'espaces naturels et leur appropriation par nos concitoyens.

II-A) LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE APPLIQUÉS À ALFORTVILLE / POUR que l'écologie soit le chemin d'un développement humain et responsable

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour laquelle le groupe EELV ALFORTVILLE a fait s'engager la municipalité sortante, nous proposons d'accentuer l'utilisation raisonnée de l'ensemble des ressources utilisées et la réduction de l'impact écologique des déchets engendrés, par la recherche systématique de solutions alternatives pérennes.

II-1) **L'application de l'engagement de la municipalité pour l'Agenda 2030 est une condition sine qua non de notre participation à la majorité municipale.**

II-2) La lutte contre la **pollution électromagnétique** nécessite une communication dédiée auprès des habitants sur l'emplacement des antennes relais.

II-3) Une publication concernant les efforts fournis pour la mise aux normes "**bâtiments basse consommation**" des structures municipales, des bailleurs sociaux et des logements privés doit être effectuée tous les deux ans. Une information précise des mesures gouvernementales concernant notamment la **rénovation thermique des logements** utiles aux alfortvillais devra être à disposition

dans le lieu dédié au développement durable de la ville grâce à une permanence mensuelle (info-énergie) en partenariat avec GPSEA. Un affichage de sensibilisation sur la consommation énergétique devra être apposé sur chaque bâtiment public. L'objectif est de **tendre vers une énergie 100% renouvelable** et de réduire la consommation d'énergie en promouvant des **quartiers à énergie positive** (TEPOS). Continuer de réduire la consommation énergétique de **l'éclairage public et privé** (recours aux LED / extinction des lumières dans les vitrines sur proposition des comités de quartier) en proposant un **Plan Lumière**.

II-4) Le **recours au photovoltaïque** sur les toits des bâtiments municipaux devra être la norme sur tous ceux qui peuvent économiquement les supporter (5 bâtiments par an = 30 bâtiments en 6 ans). Un **soutien à des coopératives citoyennes de gestion des panneaux photovoltaïques** ou la création d'une coopérative municipale de l'énergie pourront être les accélérateurs de cette mesure.

II-5) Des campagnes de communication et d'accompagnement couvrant l'ensemble de la commune devront permettre à chaque foyer de s'équiper d'**économiseurs d'eau**. Des formations pourront être proposées par Unis Cité. Des **récupérateurs d'eaux de pluie** pour les arrosages locaux (écoles par exemple) sont à mettre en place. Les services techniques, les écoles et les bailleurs sociaux seront mis à contribution.

II-6) En ce qui concerne le **tri effectif et durable des déchets**, nous soutenons l'idée de l'implantation de poubelles de tris (3 contenants) sur voiries en lien avec GPSEA, de davantage de cendriers à proximité des commerces et cafés et d'une anticipation de la loi de collecte des biodéchets. Une communication promouvant l'obligation de jeter les produits électroniques, chimiques et autres composés dangereux au sein des espaces dédiés à cet effet devra être davantage utilisée. Une remise en état par GPSEA des **espaces de tris au pied des immeubles** doit être accompagnée de leur augmentation en nombre. La mise en place d'un système de **collecte de plastique** proposant des contreparties liées à la mobilité, au sport, à la culture durables doit être à l'étude. Enfin, **une déchetterie mobile** devra être présente sur les marchés de la ville et un tri spécial carton être proposé aux commerçants et entreprises.

II-7) **Des bacs à compostage** devront être mis à disposition des habitants par les bailleurs sociaux et sur les espaces publics, principalement sur les marchés, à proximité des espaces canins et des parcs et jardins.

II-8) Nous soutenons la mise en place du **tri des déchets alimentaires dans les écoles** et accueils de loisirs avec des composteurs régulièrement entretenus. Une formation obligatoire au compostage des référents des structures doit accompagner cette mesure.

II-9) **Une ressourcerie municipale** doit pouvoir voir le jour à titre expérimental dans le sud de la commune, à la déchetterie d'Alfortville et la gestion des encombrants doit être revue comme sur Paris (appel pour enlèvement).

II-10) La création d'un espace de réparation, appelé **recyclerie**, animé par des bénévoles et un espace de troc ou de dons entre alfortvillais est à penser en lien avec les associations locales. Des emplois d'insertion et une implication dans l'ESS sont nécessaires.

II-11) D'une manière générale, il convient de **favoriser le recours aux énergies, aux matériaux durables et renouvelables pour les constructions neuves et équipements** de la ville. Des clauses spéciales promouvant les Chantiers Durables dans les marchés publics devront aller dans ce sens.

II-12) Le recours aux **énergies géothermiques** doit être accentué. Une étude économique et environnementale devra permettre de **raccorder davantage de logements avec cette source d'énergie** en utilisant de manière optimale le puits existant (jusqu'à 7000 logements raccordables).

II-13) Nous demandons l'**arrêt du goudronnage imperméable des pieds d'arbres**, en particulier dans les écoles. Des alternatives existent. Une coordination entre les services, les directeurs, associations de parents d'élèves et Conseils d'écoles doit permettre de trouver des solutions viables et éco-responsables.

II-14) Un **Atlas de la Biodiversité communale** doit être rédigé et proposé à la population. Des **panneaux d'information** mettant en avant le patrimoine végétal et animal de la ville, la politique zéro pesticides et la labellisation des sites doivent trouver leur place.

II-15) Le **Plan Local du Développement Durable** doit être soumis à une transversalité des services et une information régulière de sa mise en oeuvre doit être publiée.

II-16) Il est urgent de **réduire la pollution visuelle** issue des publicités. Nous interviendrons sur le Règlement Local de Publicité élaboré par GPSEA.

II-17) La Mairie devra se porter partie civile quant à la **mise en cause de sociétés utilisant des produits dangereux** dès que des soupçons remontent de la population. Nous exigeons une transparence sur le contenu des produits utilisés.

II-18) **L'enfouissement des lignes à haute tension** aux Alouettes est à proposer aux autorités compétentes.

II-19) **Les sites des sols pollués sur Alfortville** doivent faire l'objet d'un SIS - Secteur d'Information sur les Sols. Après cartographie, une étude de remise en état est à effectuer.

II-20) Le **recyclage** des biens utilisés par la collectivité devra être la norme.

II-21) Des communiqués réguliers sur la **qualité de l'air** doivent être présentés aux Alfortvillais suite à la prise en charge de stations de relevé des mesures.

II-B) UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET UN ENVIRONNEMENT SAIN / POUR profiter de la Nature au sein d'une ville apaisée

A rebours de la progression des secteurs bâtis que tout un chacun peut constater, nous envisageons la prochaine mandature comme celle de la re-végétalisation d'Alfortville. Cette introduction de plus de nature dans notre ville passe notamment par la création d'un grand parc qui sera lieu de vie, de solidarité et de culture, par l'amélioration de la biodiversité sur notre territoire, par la végétalisation

partagée entre Mairie et citoyens, et l'intégration des animaux de compagnie dans le schéma naturel de la ville.

II-23) Nous souhaitons favoriser le développement des jardins partagés au nord comme au sud de la ville. D'origine municipale ou privée, ces jardins seront recensés sur le site de la Mairie. Les échanges entre particuliers seront encouragés notamment en y incluant l'accompagnement des liens intergénérationnels. **Les futurs jardins des Grands Ensembles seront les premiers jardins partagés de la commune.**

II-24) **Les jardins, nichoirs, habitats à insectes et ruches écoliers** sont à encourager sur la totalité des établissements et un suivi efficace par les services de l'Environnement de la ville doit être mis en place.

II-25) **La création d'un grand parc de 4 hectares aux "jardins d'Alfortville"**. Futur grand poumon vert, cet "**Alfort Parc**" pourra être une zone d'attractivité très importante pour notre commune. Nous rappelons que la plantation d'un arbre équivaut à ne pas utiliser 5 climatiseurs. Y sera intégré un **Jardin social ou d'insertion** et une **ferme urbaine** destinés à dynamiser l'insertion professionnelle. Notre objectif est - à terme - de **pourvoir la ville de 10m² de jardins et parcs par habitant** (toitures végétalisées comprises).

II-26) Un **moratoire sur la destruction des espaces verts** est à promulguer après un **recensement de l'ensemble des espaces sous-utilisés** à des fins de végétalisation (micro espaces verts utilisés par les voitures, pieds d'arbres...) sur voirie et au sein des immeubles.

II-27) **Continuer l'aménagement "naturel" des quais** en proposant des espaces de vie, de sport, de pédagogie, de lecture. Alfortville devient un lieu attractif pour les habitants et le développement de commerces (guinguette, kiosques des beaux jours) et d'animations récurrentes promouvant un développement durable sur les rives de la Seine et de la Marne en serait le liant. Les deux fleuves devront être reliés par un passage de promenade. Des toilettes publiques écologiques et des poubelles devront être implantées.

II-28) A terme, **les activités nautiques** (baignade, kayak, aviron) ont leur place dans notre commune fluviale. L'assainissement des eaux en partenariat avec l'Etat, la Région, le Département, le Grand Paris et les VNF devra faire l'objet d'une communication régulière. Une commission de travail ouverte aux citoyens sur la mise en place de l'ODD 14 - protection de la faune et de la flore aquatique - devra suivre cet engagement.

II-29) Des **espaces réservés aux besoins des chiens** doivent être aménagés afin de limiter les nuisances liées aux déjections canines mais surtout pour faciliter la vie des nombreux propriétaires d'animaux alfortvillais comme demandé par notre élue au dernier mandat (chemin de la déportation en site expérimental). Des **bacs à compost** pourront valoriser les déchets. L'amende contre les propriétaires récalcitrants doit être appliquée.

II-30) Alfortville pourrait être reconnue “**Amie des animaux**” et un guide distribué à tous les propriétaires (en lien avec GPSEA / “L’animal en ville”, guide non renouvelé actuellement). Nous mettrons en place la “**Fête de l’animal en ville**” dès le mois de Juin 2020.

II-31) **La plantation d’arbres fruitiers**, ornementaux, et de pieds de vigne, issus de semences paysannes, doit être généralisée au sein des espaces verts publics et fortement encouragée sur les parcelles privées et auprès des bailleurs sociaux. Ils doivent être accessibles au sein des écoles et non cloisonnés.

II-32) Cette initiative accompagnera la permission de **végétaliser la ville** par les habitants. Projet “fleurissement participatif” de grande ampleur. Le **toit du Pôle Culturel sera végétalisé** ainsi que les croix de St André (budgété à hauteur de 15 000 euros) et le **Pont d’Ivry**.

II-33) Nous proposons l’installation de **nudges en direction des fumeurs** et la distribution de cendriers portatifs municipaux à tous les buralistes.

II-34) Il faut - sur les prochains travaux - modifier les matières des revêtements de sols de la voirie et **lutter contre le “tout goudronné”**. Réduire les nuisances sonores, les hausses de température et laisser respirer la terre de notre commune sont les principaux objectifs de cette mesure.

II-35) L’arrêté préfectoral sur l’**interdiction des camions** doit être appliqué sur la ville.

II-36) Nous demandons davantage de transparence dans l’attribution des permis de construire et une révision du PLU afin de favoriser un urbanisme qui préserve le cadre de vie et favorise la végétalisation de la ville (**préservation des espaces verts, obligation de l’implantation de 40% minimum d’espaces verts dans les nouvelles constructions, promotion des toits et murs végétalisés**).

II-37) **Réhabilitation de la place Salvador Allende** en refaisant les dalles et en installant des bancs publics.

III - UNE VILLE POUR TOUS : ENFANTS, JEUNES, ACTIFS ET SENIORS

Nous voulons partager Alfortville avec tous et permettre à chacun de se sentir intégré et pleinement Alfortvillais. Nous portons pour cela une attention toute particulière à la jeunesse pour nous assurer qu’aucun jeune ne soit laissé de côté et que tous puissent bénéficier de l’accompagnement et des opportunités pour se réaliser.

III-A) NOS JEUNES, NOTRE AVENIR / POUR promouvoir notre jeunesse

Nous mettrons en œuvre une politique ambitieuse d'accompagnement et de soutien de la jeunesse, en faisant en sorte que tout jeune, quelque soit sa situation et ses difficultés, puisse bénéficier de l'attention et de l'aide nécessaire pour s'épanouir et trouver sa voie.

III-1) Nous souhaitons créer une **Bourse aux Projets** pour soutenir jeunes artistes, entrepreneurs de l'ESS et créateurs.

III-2) Nous préconisons la création d'un **Festival Alfortvillais de la jeunesse et de la mixité**, promouvant les jeunes talents de notre commune. La mixité étant le terreau de la construction républicaine, il nous apparaît principal et nécessaire de la faire vivre institutionnellement, de manière festive et musicale.

III-3) **Un tutorat entre les élus et les hauts fonctionnaires municipaux et des jeunes en décrochage scolaire** est à institutionnaliser sur la base du volontariat. Des jeunes de la commune pourront ainsi profiter des apports en capital social et culturel des "notables" (sur la base du volontariat pour les privés) de la commune. Un **Conseil Tutoral** sera chargé de l'opérationnel de cette proposition. Le Conseil des Jeunes pourra en être le garant.

III-4) Les **échanges avec la jeunesse des villes jumelées** devront être accrus et un service d'accompagnement financier, linguistique et culturel est à prévoir.

III-5) Lancer une candidature de jumelage avec **une ville anglophone d'un pays en voie de développement**.

III-6) **La Police Municipale sera chargée d'actions de prévention et de lien avec la population** notamment jeune. Un climat de respect et de compréhension mutuelle est absolument nécessaire à une vie harmonieuse. L'éducation est le meilleur remède à la lutte contre les violences discriminatoires et la délinquance des mineur-e-s.

III-7) Accompagner davantage les enseignants à oeuvrer sur des sujets transversaux, écologiques et promouvant le développement durable, les enjeux de la biosphère, de la protection animale. **Interdiction de la présence des lobby au sein des établissements.**

III-8) Pour la remise en place du **Programme de Réussite Éducative**, intégrant l'ensemble des parties prenantes de l'éducation de nos enfants et jeunes (santé, éducation, associations sportives, artistiques et culturelles...).

III-9) Pour un soutien aux associations **d'éducation populaire**, pour la formation des jeunes à l'animation et pour le maintien d'activités proposées à toute une classe d'âge sur la ville.

III-10) **Recruter en contrat court les jeunes alfortvillais** en priorité (emplois saisonniers).

III-11) Les structures municipales doivent travailler en **partenariat avec la Mission Locale** de manière bien plus prégnante. L'ensemble des associations doit être mis au courant des opportunités proposées par cet espace territorial essentiel comme les

missions de service volontaire, les aides à la création d'entreprise, les aides au logement ou la Garantie Jeune.

III-12) Inciter la jeunesse alfortvillaise à se saisir des enjeux et des services de la **Green House**.

III-B) UNE VILLE INCLUSIVE ET SÉCURISANTE / POUR une ville ouverte à tous

Nous voulons faire d'Alfortville une ville ouverte et accessible à tous, où chacun puisse trouver sa place et bénéficier d'aide pour favoriser une intégration et une participation à la vie locale.

III-13) Sur le même fonctionnement que l'association "Le Refuge", réserver des **espaces de relogement d'urgence** pour les jeunes en rupture parentale ou les mères isolées en difficulté. Un espace d'**aide aux migrants et aux SDF** doit être officiellement inauguré, l'espace Abbé Pierre étant insuffisant.

III-14) Nous réitérons notre volonté de voir **le soutien aux pratiques sportives** en club ou non, être clarifiés afin d'atténuer la différence faite entre activités avec ou sans compétition, amateur ou professionnelles. Les associations sportives seront fortement incitées à proposer des activités en périodes de vacances scolaires.

III-15) Des **dalles pour malvoyants** doivent être installées à tous les carrefours ainsi que des aménagements des trottoirs et chaussées pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

III-16) Pour une aide à l'installation de davantage d'**assistantes maternelles** et une formation continue.

III-17) Pour une politique de sensibilisation aux questions de genre, à l'identité sexuelle, aux **droits des LGBTIQ+**.

III-18) Organiser le **Parrainage Séniors / Enfants**.

III-C) CULTURE POUR TOUS / POUR que l'accès à la culture soit facilité à tous les Alfortvillais.

Pour une ville plus inclusive et qui favorise l'échange, nous voulons un accès à la culture pour tous, dans tous les quartiers, avec une offre culturelle qui se rapproche des habitants.

III-19) Nous souhaitons que les expositions et autres événementiels culturels soient - à chaque fois que c'est possible - distribués au moins dans deux quartiers de la ville. La création d'**une salle d'animation polyvalente dans le sud** de la commune facilitera cette mesure.

III-20) Dans cette vision, la mise en place d'**expositions le long des quais** doit être mise à l'étude (périodes estivales).

III-21) Dans les immeubles résidentiels de plus de 100 habitants, **un local “culture”** doit pouvoir rapprocher la création artistique de chacun. Les bailleurs ou syndics devront en être les garants, les habitants doivent en être pourvoyeurs de sens.

III-22) Création d'un **minibus “lecture et expos”** tournant dans tous les quartiers de la ville.

III-23) Création de **galeries publiques** en implantant des œuvres dans l'espace public afin de renforcer le lien entre les créateurs et les habitants et d'embellir la ville.

III-24) Créer de **nouveaux festivals thématiques** et événements qui favorisent l'art de la rue.

III-25) Favoriser les partenariats entre amateurs et professionnels en créant un **Comité d'accompagnement aux nouveaux projets culturels**.

III-26) Création d'une **instance de concertation entre les associations alfortvillaises**, une fois par trimestre, autour d'un “petit déjeuner culturel et convivial” pour soutenir des projets innovants, tisser le lien social et consolider la convivialité.

III-27) Création d'un **annuaire des personnalités culturelles** et artistiques de la ville.

IV - POUR MIEUX TRAVAILLER, SE LOGER, SE DÉPLACER ET VIVRE EN BONNE SANTÉ

Pour améliorer le quotidien des habitants d'Alfortville, se loger dignement selon ses besoins, avoir un emploi émancipateur, se nourrir sainement, se déplacer efficacement et sans polluer, nous voulons renforcer l'action publique en conjuguant valeurs de solidarité, participation citoyenne, innovation sociale et respect de l'environnement.

IV-A) SE LOGER DIGNEMENT / POUR une politique volontariste d'amélioration de la qualité des logements et l'utilisation optimale du parc de logement déjà en place

Nous voulons la facilitation des parcours résidentiels pour que chacun, chacune puisse se loger dignement, selon ses besoins aux différents stades de la vie, dans un habitat de qualité qui favorise le lien social.

IV-1) **Le droit à un logement décent** doit rester le socle de toute action en faveur des publics défavorisés ou à soutenir. La publication annuelle au niveau de la commune d'un rapport sur l'attribution des logements sociaux est nécessaire pour un retour à la confiance des demandeurs. Le Comité de médiation sociale devra être un relais entre les propriétaires publics et privés, les habitants et les services de mise en place de la loi DALO. Nous soutenons la mise en place de la **garantie des prêts**

locatifs sociaux par la collectivité et de l'encadrement des loyers. D'autre part nous prendrons des mesures incitatives à la réhabilitation ou reconstruction des bâtiments insalubres sur la commune.

IV-2) Il faut favoriser les **initiatives d'habitats participatifs**, intergénérationnels et innovants, la colocation avec services mutualisés et la **création d'un écoquartier à Langevin**.

IV-3) Nous redemandons qu'après étude de faisabilité sur le parc immobilier des bailleurs sociaux, les **changements d'appartements** pour les bénéficiaires qui n'ont plus besoin de pièces en nombre soient optimisés et leur proposer des solutions de logement moins chères.

IV-4) Pour un **moratoire sur la vente des biens municipaux**.

IV-B) DÉVELOPPER L'EMPLOI LOCAL ET ÉMANCIPATEUR / POUR le soutien à l'économie collaborative et locale

Pour une ville vivante et active nous souhaitons favoriser la création d'emploi et l'initiative locale, particulièrement dans le champ de l'économie sociale et solidaire et du service à la personne qui permettent de développer des services utiles à la population, reconnus à leur juste valeur.

IV-5) Le développement économique n'étant pas directement de compétence communale, de nombreuses actions sont possibles par voie Territoriale. Il est cependant inconcevable que la municipalité n'oeuvre pas dans le sens d'**un soutien à ses entrepreneurs, à l'économie sociale et solidaire** et plus généralement aux talents qui se retrouvent "coincés" par les difficultés de création entrepreneuriale sous la forme d'une **Bourse aux projets durables**.

IV-6) **Création d'une CIGALE** avec la mise en place de microcrédits qui traitera en priorité les demandes locales.

IV-7) **Création d'une coopérative municipale** permettant aux personnes éloignées de l'emploi de se lancer dans un projet de création d'activité économique en étant accompagnées par des professionnels du secteur et encourager les créations de coopératives sur la commune. + un café coopératif et des ateliers thématiques (couture, cuisine, artisanat...).

IV-8) Soutien à la création d'une **coopérative citoyenne** (exemple du supermarché "la Louve") en lui attribuant un local à loyer modéré pour promouvoir les circuits courts et l'agriculture paysanne.

IV-9) Mise en place d'un **service d'alerte en lien avec Pôle Emploi** et les services de l'Etat sur toutes les questions liées aux **discriminations** raciales, religieuses, sociales ou de genre. Le Comité de Médiation en serait le récipiendaire.

IV-C) UNE ALIMENTATION Saine ET UNE SANTÉ DURABLE / POUR mieux vivre à Alfortville

Dans une ville en santé, les habitants respirent un air de qualité, bénéficient de verdure et d'un environnement sain, marchent ou font du vélo en sécurité, trouvent des espaces de fraîcheur lorsque les températures deviennent caniculaires.

Pour la santé des habitants, nous voulons aussi promouvoir une nourriture plus saine et plus respectueuse de l'environnement, en restauration collective et sur nos marchés et faciliter l'accès aux besoins essentiels, l'eau, la prévention et les soins médicaux.

IV-10) **La restauration dans les crèches** doit progressivement généraliser le recours aux produits **biologiques**.

IV-11) Les **circuits courts avec participation pédagogique** des producteurs devront continuer à être favorisés dans la **restauration scolaire**. Un travail en partenariat avec GPSEA doit se faire de manière concertée en communiquant sur la loi EGalim sur le site de la ville.

IV-12) **La création d'un marché forain bio et permanent**, local et/ou équitable à demeure est une attente extrêmement vive des consommateurs alfortvillais.

IV-13) Création **d'îlots fraîcheurs** dans tous les quartiers de la ville.

IV-14) Pour une mise en place d'une **tarification sociale de l'eau** par une municipalisation du service ou une négociation avec le promoteur actuel. Il faut lutter activement contre le gaspillage de l'eau hors compteurs privés.

IV-15) Nous souhaitons **lutter davantage contre le gaspillage alimentaire** au niveau de la grande distribution en mettant en relation des supermarchés et des associations de terrain, en intégrant les écoles à la démarche et en incitant les citoyens à consommer responsable et "mieux". La Green House pourra en être le fer de lance.

IV-16) Au **centre de santé, les spécialités très demandées doivent être proposées au plus grand nombre** (pédiatre, nutritionniste, diabétologue, gynécologue, ophtalmologue, dermatologue,...), aux prix conventionnés.

IV-D) MOBILITÉ POUR TOUS / POUR une ville apaisée et facile à vivre

Nous voulons agir sur l'offre de transport pour améliorer le quotidien des Alfortvillais tout en améliorant la qualité de l'air que nous respirons : soutenir le renforcement de l'offre de transport en commun, favoriser le covoiturage et l'autopartage et l'utilisation de véhicules peu polluants mais aussi apaiser notre ville en l'ouvrant bien davantage aux piétons et cyclistes dans un meilleur partage de l'espace public. La mobilité du quotidien est l'affaire de tous les habitants : nous proposons la création d'un Comité citoyen de la mobilité.

IV-17) La voirie municipale doit progressivement être réaménagée et apaisée en privilégiant les **zones de rencontres** (voirie sans trottoirs). La mise en application



des recommandations de l'étude sur l'accessibilité de la voirie doit être engagée dès le début du mandat. **Les vélos doivent pouvoir sur toute la ville rouler à contresens** (sauf situations dangereuses) et bénéficier de l'installation de **stations de réparation vélo** au Nord et au Sud de la commune. La ville doit être entièrement placée en **zone 30** (sauf voies départementales et territoriales). **La piétonisation du quartier "mairie"** doit être engagée. Des animations proposées par les commerçants rendront cette décision impactante et viable économiquement. Des **"après-midi 100% piétons"** peuvent être organisées par quartier de façon mensuelle à la demande des Comités de quartier. La sécurisation des parkings doit être une priorité pour **lutter contre le stationnement sauvage** et les voitures ventouses (ex : sécuriser le parking souterrain d'Allende et installer un espace vert accueillant en lieu et place du parking extérieur). Des renseignements sur les aides à la cession de véhicules polluants devront être accessibles à la Green House. D'autre part un système promouvant le **covoiturage** via une application municipale et une aide à l'achat de vélos électriques doivent être mis en place.

IV-18) Nous pensons que favoriser la mobilité des Alfortvillais passe par une prise en compte plus importante et plus réactives des soucis remontés par les représentants des quartiers. L'utilisation des voiries municipales par **la RATP doit respecter davantage les souhaits de nos concitoyens**. Un agent SNCF doit d'ailleurs obligatoirement être présent du côté Alfortvillais de la gare Maisons Alfort - Alfortville.

IV-19) La municipalité doit agir avec le Grand Paris, VNF et le STIF pour qu'un service de type **VOGUEO** retrouve sa place dans le circuit de mobilité proposé aux alfortvillais. Cette mesure permettra de désengorger le RER aux heures de pointe et un lien avec le centre parisien rapide et écologique.

IV-20) **La création de nouvelles pistes et voies cyclables** en lien avec GPSEA devra être enclenchée. L'ouverture de nouvelles pistes (reliant notamment les différents établissements scolaires avec une voie centrale rues PVC et Dolet) doit faire l'objet de concertations régulières entre GPSEA, la ville et les habitants. Nous demandons la création d'un **Comité citoyen de la Mobilité** piloté par la Green House et l'utilisation au maximum des fonds gouvernementaux prévus à cet effet.

IV-21) La mise en place d'**une navette gratuite spécialisée** - hors circuit RATP - sera mise à l'étude. De même un **pédibus** pour les scolaires qui sont excentrés de leur école doit être mis en place et piloté par les associations de parents d'élèves.

IV-22) Pour un recours systématique aux **cars électriques ou au gaz naturel** dans les futurs achats de la ville. Le nombre de véhicules de la ville doit être fortement réduit (en priorité les gasoils) et une indemnisation au kilométrage de l'utilisation des vélos électriques par les agents publics doit être mise en place.

